



BIRON
12, rue La Carrère
64300

N° 27/2017

**Arrêté de nomination de Mme Marie-Christine CANTON
dans le grade de rédacteur au titre de la promotion interne**

Le Maire de la Commune de BIRON,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions des fonctionnaires territoriaux n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 susvisé,
- Vu le tableau des effectifs,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2017 portant création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur à compter du 1^{er} Novembre 2017,
- Considérant que la déclaration de la vacance d'emploi a été publiée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques sous le n°V06417105398001 et qu'elle a été soumise a contrôle de légalité le 27 octobre 2017,
- Considérant que Mme Marie-Christine CANTON, est classée au 7^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (IB 475) depuis le 1^{er} janvier 2017 avec une ancienneté d'échelon acquise de 7 mois,
- Considérant qu'elle est inscrite sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur établie par le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques au titre de la promotion interne par arrêté en date du 9 octobre 2017,
- Considérant qu'elle doit être reclassée en application de l'article 13-II du décret n° 2010-329 susvisé,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} – A compter du 1^{er} novembre 2017, Mme Marie-Christine CANTON, née le 3 avril 1962 à Orthez (Pyrénées-Atlantiques), est nommée au grade de rédacteur (cadre d'emplois rédacteurs territoriaux) à temps complet au titre de la promotion interne.

ARTICLE 2^e – Elle est détachée du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour effectuer le stage réglementaire de 6 mois à l'issue duquel elle sera soit titularisée, soit réintégrée dans son cadre d'emploi d'origine.

ARTICLE 3^e – A compter de cette date, elle est reclassée au 8^{ème} échelon de son nouveau grade avec une ancienneté d'échelon acquise de 2 ans 1 mois 15 jours et avec bénéfice d'une rémunération correspondant à la valeur de l'indice brut 475, majoré (au 1^{er} janvier 2017) 413.

ARTICLE 4^e – En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU dans le délai de 2 mois de la notification à l'intéressée.

ARTICLE 5^e – Ampliation du présent arrêté, qui sera notifiée à l'intéressée, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Biron, le 1^{er} Décembre 2017
Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

